



Atelier technique régional sur la gestion des déchets

Grande salle de conférence de la CPS, Nouméa, du 19 au 21 avril 2016

Rapport

- [1. Glossaire](#)
- [2. Synthèse des travaux de l'atelier](#)
- [3. Conclusions](#)

1. Glossaire

AME Accord multilatéral sur l'environnement

AUP Accumulateur usagé au plomb

D3E Déchets d'équipements électriques et électroniques

GDS Gestion des déchets solides

PTOM Pays et territoires d'outre-mer

REP Responsabilité élargie du producteur

SAO Substance appauvrissant la couche d'ozone

SH Système harmonisé (système international de codification numérique utilisé pour élaborer les tarifs douaniers)

t tonne

Le numéro de chaque présentation renvoie aux documents remis aux participants sur une clé USB le dernier jour de l'atelier – Le dossier, dont le contenu est détaillé ci-dessous, peut être obtenu sur demande et sera prochainement disponible sur le site Internet :

- 1. Programme et participants*
- 2. Présentations*
- 3. Documentation*
- 4. Photographies*

2. Synthèse des travaux de l'atelier

Mardi 19 avril 2016		
08:00-08:30	<p>1 – Introduction</p> <ul style="list-style-type: none"> • Allocution d'ouverture : Sylvie Goyet, Directrice du Programme « durabilité environnementale et changement climatique », Communauté du Pacifique 	<ul style="list-style-type: none"> - INTEGRE est un projet financé par l'Union européenne au titre du 10^e Fonds européen de développement (FED) jusqu'au début 2018. - Il vise à améliorer la gestion et la valorisation durables de l'environnement au bénéfice des populations, et à renforcer la coopération régionale. - L'atelier « déchets » est le deuxième d'une série de trois ateliers thématiques. - Mme Goyet remercie l'équipe et les participants, y compris les représentants de Wallis, pour la souplesse dont ils ont fait preuve dans l'organisation de l'atelier.
08:30-09:10	<p>2 – Présentation des objectifs et organisation de l'atelier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Alice Leney, Pacific Reef Savers, et Hortense Montoux, Deloitte Développement Durable 	<ul style="list-style-type: none"> - L'ordre du jour et l'organisation de l'atelier sont décrits. - L'atelier a vocation à permettre l'échange d'idées et le partage d'expérience entre les participants. - Souvent considérée comme un problème technique, la thématique « déchets » revêt avant tout une dimension humaine et sociale. - L'atelier proposé dans le cadre du projet INTEGRE vise essentiellement à établir une vue d'ensemble de la question et à mettre en évidence les liens existants entre les différents aspects touchant à la gestion des déchets. - Les thèmes inscrits au programme de l'atelier comprennent la législation, le financement des systèmes de gestion des déchets, les déchets dangereux, l'implication des communautés et la gestion de l'enfouissement.

	<ul style="list-style-type: none"> ● Les déchets : définitions et problématique dans le Pacifique – David Haynes, Going Troppo Consulting <p>➤ Présentation 2.1</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Aperçu des principaux enjeux liés aux déchets dans le Pacifique. - Déchets solides ménagers – priorité aux « 3R » (réduire, réutiliser, recycler) et à la consignation. - Déchets dangereux – un enjeu régional majeur, qui fait l’objet d’une action coordonnée au niveau régional et d’interventions locales. - Inventaire de méthodes d’élimination des déchets et aspects financiers. - Législation et réglementation en matière de déchets – l’un des facteurs de réussite déterminants est le respect des conventions internationales (y compris celles de Bâle, de Waigani et de Stockholm) et leur transposition dans les réglementations nationales des pays. - Autre facteur essentiel de succès : l’implication des communautés.
<p>09:10-10:00</p> <p>09:15-09:25</p> <p>09:25-09:35</p>	<p>3 – Aspects réglementaires (1/2)</p> <p><i>Modérateur principal : Alice LENEY, Pacific Reef Savers</i></p> <p>Intervention des experts : quelles sont les principales questions réglementaires pour les territoires ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Marc Daguzan, Province Sud de la Nouvelle-Calédonie – Le cadre législatif et la gouvernance en Nouvelle-Calédonie <p>➤ Présentation 3.1</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Aspects de gouvernance en Nouvelle-Calédonie : l’État joue un rôle opérationnel mineur dans la gestion des déchets mais il est directement compétent en ce qui concerne les déchets radioactifs et il fournit un cadre de référence. Les provinces sont dotées de la compétence environnementale, qui inclut la gestion des déchets et des installations classées (dont en particulier la REP) ; le gouvernement est responsable de la fiscalité générale et des déchets médicaux ; les communes gèrent les déchets ménagers pour lesquelles elles collectent des taxes spécifiques ; - Coopération entre les différents échelons bureaucratiques et administratifs : l’objectif consiste à harmoniser la législation entre les provinces. - La législation crée le marché – les marchés de gestion des déchets se forment une fois que la législation appropriée est en place.

09:35-09:45	<ul style="list-style-type: none"> ● Alexandre Le Gayic, Direction de l'Environnement (DIREN) de la Polynésie française – Le cadre législatif et la gouvernance en Polynésie française <p>➤ Présentation 3.2</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La Polynésie française exerce toutes les compétences nécessaires à son développement économique et social – hormis celles dévolues à l'État ou aux communes. - Les compétences de l'État, de la Polynésie française et des communes sont décrites. - Le cadre juridique n'est pas parfait – des mesures prises récemment visent à le faire évoluer et à prendre en compte les progrès technologiques et les disparités entre Tahiti et les petits atolls.
09:45-09:50	<ul style="list-style-type: none"> ● Alice Leney, Pacific Reef Savers – Gouvernance et enjeux de la gestion des déchets à Pitcairn <p>➤ Présentation 3.3</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pitcairn est une île isolée dotée d'une population très réduite d'environ 50 habitants. - Tous les déchets sont d'origine ménagère, hormis ceux produits par l'atelier de la centrale électrique. - Les manifestes des cargaisons importées fournissent une image précise des habitudes de consommation et des sources de déchets potentielles. - Les volumes de déchet sont extrêmement faibles ; les frais de transport hors de l'île sont extrêmement élevés ; la collecte et l'exportation à des fins de recyclage paraissent donc peu envisageables. - Les déchets sont mis en fosses et incinérés pour en réduire le volume. - L'île possède un système de réemploi des bouteilles en plastique et en verre. - La forte adhésion de la population aux solutions proposées est indispensable dans la mesure où chaque habitant contribue à hauteur de 2 % à la quantité totale de déchets produits sur l'île. - Des membres du projet INTEGRE se rendront à Pitcairn afin d'élaborer un plan d'amélioration de la gestion des déchets solides (GDS).

	Questions/réponses et discussion	<ul style="list-style-type: none"> - S'il est important de légiférer, il est tout aussi crucial de faire respecter la loi, y compris par le biais de sanctions : les autorités compétentes en matière de « police des déchets » ont donc besoin de moyens. Dans les petites communautés, les sanctions sont difficiles à appliquer (la population ne signale pas les infractions aux autorités de police). - Il importe donc également de créer des incitations sociales au respect de la réglementation applicable aux déchets, afin de rendre socialement acceptable la bonne gestion des déchets.
10:00-10:25	<i>Pause</i>	
10:25-12:00 10:20-10:50	<p>4 – Aspects réglementaires (2/2)</p> <p><i>Modérateur principal : Alice LENEY, Pacific Reef Savers</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Candina Néaoutyine, Province Nord de la Nouvelle-Calédonie – Les schémas provinciaux en Nouvelle-Calédonie <p>➤ Présentation 4.1</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le schéma provincial de gestion des déchets a été établi en concertation avec la population locale. - Étapes : évaluation de la situation ; consultation des communes, puis d'un large éventail de parties prenantes (autorités locales, associations, partenaires) afin de valider le dispositif. - Difficultés : aval des élus ; prise en compte des études et des priorités actuelles. - La consultation a permis aux acteurs locaux d'entamer une collaboration. - Le dispositif est dépourvu d'assise juridique ; les responsabilités sont réparties entre les partenaires. - <i>Intervention de la Province des Îles</i> : le processus de consultation est très chronophage. - <i>Intervention de la Province Sud</i> : le renforcement des compétences des acteurs de la filière est une condition indispensable à l'efficacité de la gestion des déchets.

11:15-12:00

Discussions :

- Aspects réglementaires : débat avec les experts de la séquence
- Partage d'expérience : retours des autres participants

- Il est important de déterminer qui sont les parties prenantes – la consultation est un bon moyen de les recenser.
- La gestion des déchets devrait être présentée comme une thématique infrastructurelle (à l'image du réseau routier, de l'assainissement de l'eau, etc.) – L'institution (dans les collectivités françaises) d'un budget annexe obligatoire pour la gestion des déchets permet de souligner la spécificité de la question.
- Exploiter les structures et les idées existantes.
- La planification est essentielle – Il faut anticiper l'évolution d'un dispositif dès sa création.
- Les réseaux de parties prenantes sont essentiels pour aider les territoires à échanger pratiques optimales et informations. En Polynésie française, les municipalités ont décidé de se regrouper en association (démarche motivée par une volonté politique et par la nécessité financière de mutualiser les ressources) ; en Nouvelle-Calédonie, l'élan a été impulsé par la Province.
- Le recueil des données est complexe mais constitue un fondement clé de l'élaboration de politiques efficaces – Le budget annexe aide également à obtenir de meilleures données sur les déchets. Les données devraient être mises en commun entre les territoires – Une planification régionale, plutôt que nationale, serait plus judicieuse (compte tenu de la distance géographique avec la France métropolitaine). Sources de données : formulaires de transport, observatoires des chambres de commerce, organismes de gestion, professionnels des déchets.
- Les amendements législatifs doivent être facilités et anticipés dès la rédaction du texte initial.
- Le processus de consultation a contribué à préciser les responsabilités (en Nouvelle-Calédonie, par ex., les communes étaient chargées de la collecte des déchets mais n'étaient pas compétentes en matière de traitement. Pour simplifier les choses, il a été décidé de confier la responsabilité du traitement aux communes).

		<p>taxe générale sur les activités polluantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La pénurie d'effectifs administratifs constitue un handicap majeur. - Les consultations préparatoires ont contribué de manière très efficace à l'élaboration du dispositif.
<p>14:10-14:40</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Maria Grazia Fanelli, Kosrae Recycling Company – Système de consigne de l'État de Kosrae (États fédérés de Micronésie) Présentation 5.2 	<ul style="list-style-type: none"> - L'État de Kosrae se compose d'une seule île peuplée de 8 000 habitants. - Le système de consigne de Kosrae est décrit. - La législation, adoptée par l'État, ne comporte que trois pages. - Les dépôts sont collectés à l'import par le Trésor public (l'organisme responsable de la gestion du programme) et reversés à la société chargée des activités de recyclage. - Sont concernés les bouteilles en plastique, les canettes en aluminium, les bouteilles en verre et les AUP ; la collecte est effectuée par camion dans les villages. - Les canettes en aluminium et les AUP sont exportés ; le verre est broyé et ajouté au béton utilisé localement. - Autrefois exporté, le plastique est maintenant compacté et employé dans la construction de murs. - Les faibles quantités de déchets ne permettent pas l'exportation régulière de conteneurs complets. - Le système s'autofinance depuis 10 ans et génère même de petits bénéfices selon les années.

<p>14:40-15:15</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Erwan Couapault, SIVM Sud (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Sud, Nouvelle-Calédonie) – L'optimisation du service de gestion des déchets pour tendre vers une maîtrise des coûts <p>➤ Présentation 5.3</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Instauré en 2007, le système couvre le nord de la Province Sud, et bénéficie à 14 000 personnes réparties sur 7 communes. - Des centres de tri et de transfert et des dépotoirs réhabilités ont été mis à disposition ; les centres de tri jouxtent les dépotoirs. - Le remplacement des bacs de recyclage de 240 litres, de modèle standard, représente environ 20 % du coût du système. Les bacs sont remplacés tous les trois ans. - 7 000 t de déchets verts ont été traités en 2015. - Le modèle de gestion actuel ne permet pas l'autofinancement du programme : le suivi inadéquat des quantités de déchets déposés entraîne une sous-facturation du service. - Le problème tient au fait que 25 % des déchets sont d'origine commerciale. Or les commerces utilisent le système de collecte des ordures ménagères. La répartition des coûts est donc inadéquate. - Le coût global s'élève à 150 millions de francs Pacifique, sur lesquels les établissements commerciaux ne versent que 3 millions tout en produisant 25 % des déchets. - La fréquence d'enlèvement varie ; le service est très disparate, en qualité et en quantité. Une tentative est en cours pour uniformiser les services, et offrir à l'ensemble de la population un enlèvement hebdomadaire des déchets ménagers. - Deux publics cibles en matière de communication : les particuliers et les entreprises qui paient les frais d'enlèvement des déchets, et les écoliers. TRECODEC appuie le SIVM dans ses activités.
<p>15:15-15:50</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Alexandre Legayic, DIREN PF – La mise en place d'une filière REP en Polynésie française : cas des déchets médicaux <p>➤ Présentation 5.4</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 19 flux de déchets ont été étudiés : certains se prêtent à la REP, d'autres non. Les médicaments non utilisés (MNU) ont été choisis comme point de départ de la mise en place d'un système REP. - Accent placé sur les MNU offrant un potentiel de traitement dans le cadre de la REP. - Environ 95 t/an de produits pharmaceutiques (dont environ 20 % de produits importés) sont inutilisés. - Tous les acteurs de la filière d'approvisionnement ont été recensés :

		<p>Importateurs, détaillants, médecins, pharmacies, hôpitaux. Des consultations ont été menées lors de la conception du système.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les MNU ont été définis, notamment à l'aide des codes numériques du Système harmonisé (SH). - Deux flux de collecte : 1) ménages et pharmacies locales, 2) professionnels et établissements en possession de MNU. - Deux impacts principaux : financier et environnemental. - Le financement provient de l'éco-contribution ; difficultés dans la mise en place d'une fiscalité adaptée aux objectifs du dispositif.
15:50-16:10	<i>Pause</i>	
<p>16:10-17:30</p> <p>6 – Financement des systèmes de gestion des déchets (2/2)</p> <p><i>Modératrice principale : Hortense MONToux, Deloitte Développement Durable</i></p> <p>3 groupes thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Groupe A : filières REP ● Groupe B : législation en matière de consigne ● Groupe C : financements dans les zones isolées <p>Synthèse des travaux de groupe et discussion</p> <p>16:00-17:00</p> <p>17:20-17:50</p>		<p>Groupe A :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avantages de la REP : ouverture de marchés ; maîtrise des coûts ; renforcement des compétences des sociétés locales ; traçabilité des déchets ; neutralité (absence d'ingérence des autorités publiques). - Difficultés : compétence partagée ; gestion des stocks historiques de déchets ; adaptation aux zones isolées (au niveau juridique et opérationnel) ; transporteurs (nécessité d'un cadre pour la collecte des déchets). <p>Groupe B :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les systèmes de consigne peuvent viser le réemploi ou le recyclage des déchets – Il est essentiel de disposer d'un débouché. - En général, les systèmes sont privés (par ex., à Kosrae), et possèdent l'agrément du ministère de l'environnement. - La Polynésie française est dotée d'un système de consigne pour un type précis de bouteille de bière. - Un système de consigne existe également en Nouvelle-Calédonie, sur les bouteilles de gaz. - Freins à la mise en place d'un système de consigne : le système doit être simple ; préoccupations liées à l'hygiène (bien nettoyer les

		<p>bouteilles) ; modèle économique et industriel à définir ; frais de transport et d'enlèvement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aspect psychologique : l'éducation et la sensibilisation sont essentielles. - Le niveau de la consigne doit également être suffisamment incitatif. <p>Groupe C :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partage d'expérience utile par les intervenants issus de zones isolées. - Plus la taille des communautés est réduite, plus il est important de commencer par étudier les structures sociales existantes pour optimiser le système de collecte des déchets. - Les zones reculées souffrent généralement d'une forte pénurie de moyens : population réduite dotée de faibles revenus ; coût unitaire majoré en raison des longs trajets nécessaires à la collecte des déchets. - Les sacs prépayés, dont le prix comprend les frais de collecte, offrent une solution équitable et favorisent la réduction de la mise en décharge des déchets organiques ; faciles à utiliser par des sous-traitants. - Les systèmes de consigne encouragent très efficacement le retour des emballages recyclables, mais sont très difficiles à mettre en place en dehors de l'échelle nationale. - La participation du public est essentielle ; les avantages d'une gestion améliorée des déchets solides doivent être mis en avant. - Une bonne planification de l'enlèvement hebdomadaire des déchets est essentielle pour éviter les problèmes d'accumulation incontrôlée des ordures dans la rue. - Il faut commencer par améliorer le système d'enlèvement des déchets avant de passer au recyclage/tri. - Une première étude de faisabilité est indispensable pour déterminer les coûts de l'opération.
--	--	---

17:50-18:00	Résumé de la journée – Alexandra Rivière, DIMENC (Nouvelle-Calédonie)	<ul style="list-style-type: none"> - Les discussions et le partage d'expériences ont été très riches. - La GDS impose une bonne gouvernance (elle aime la Réglementation !). - Plusieurs modèles existants et possibles de financement de la GDS ont été passés en revue. - L'implication des communautés dans la conception et la mise en œuvre est une condition essentielle de réussite.
18:00	Fin de la journée	

Mercredi 20 avril 2016		
08:00-08:10	Mise en jambe	Bulletin météo personnel – moral au beau fixe chez la plupart des participants !
08:10-10:00	<p>7 – Implication des communautés (1/2)</p> <p><i>Modératrice principale : Hortense MONTOUX, Deloitte Développement Durable</i></p> <p>Présentations</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Candina Néaoutyine, Province Nord de la Nouvelle-Calédonie – L'implication des tribus dans la gestion des déchets en Province Nord <p>➤ Présentation 7.1</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Des projets pilotes de compostage ont été menés dans des zones montagneuses du centre de la Province Nord entre 2011 et 2013. - Instauration de projets pilotes, adaptés au contexte local ; faire appel à des relais (référents) au sein de la communauté pour stimuler la participation de la population ; s'appuyer sur les pratiques existantes. - Les participants, au nombre de 700, pratiquent l'agriculture vivrière et n'occupent pas d'emplois dans le secteur formel. - Coalition entre la Province, des associations, des consultants privés et l'ADEME. - Le compost produit est fourni à la pépinière chargée du reboisement. - Coopération entre les sites ; les participants aux projets font profiter d'autres communautés de leur expérience. - Les longs délais de réalisation ne favorisent pas la participation des communautés. - La reproductibilité des activités est importante pour éviter la fragmentation des solutions déployées. - Des relais locaux doivent être mobilisés pour encourager les communautés, de préférence par le biais de groupes environnementaux existants. - Enseignements clés ; s'insérer dans un contexte local. - Importante participation des femmes.
08:45-09:10	<ul style="list-style-type: none"> ● Jennifer Brouard, ville de Nouméa – La stratégie de mobilisation du grand public sur la gestion et la prévention des déchets <p>➤ Présentation 7.2</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Politique de la ville de Nouméa sur la participation des communautés locales. - En 2015, la ville a collecté 29 000 t de déchets ménagers répartis dans 37 000 poubelles. - Gestion assurée par 6 agents administratifs employés à temps plein. - Auparavant, recyclage inexistant ; une seule personne chargée de la

		<p>GDS, et redevance d'enlèvement insuffisante pour couvrir les coûts.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Par le passé, augmentation de 1%/an de la quantité de déchets collectés début 2000. - Élaboration d'une stratégie d'optimisation des déchets pour réduire de 7 % les ordures ménagères. - Objectifs : réduire la quantité d'ordures ménagères enfouies, promouvoir le réemploi et le recyclage, abaisser les coûts, instaurer un ramassage séparé des déchets verts et des encombrants. - Accompagnement de « foyers témoins » : recueil de données de référence avant réduction de 20 % de leur volume de déchets. - Population de Nouméa en hausse de 1%/an mais production de déchets en baisse de 10kg/personne/an. - Importance de recourir à des données d'étude quantitatives et qualitatives pour mesurer les améliorations. - Les résultats dépendent essentiellement d'une modification des comportements.
<p>09:25-09:55</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Laure Massé, Chambre de Commerce et d'Industrie de Nouvelle-Calédonie – L'implication des professionnels vers une meilleure gestion de leurs déchets <p>➤ Présentation 7.3</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion d'une meilleure GDS auprès des entreprises par la Chambre de commerce de Nouvelle-Calédonie. - Fournit des informations techniques aux entreprises sur les déchets, et propose un guide destiné aux prestataires de traitement des déchets. - Se rend dans les entreprises, émet des recommandations et encourage la coopération inter-entreprises. - Encourage le recueil et l'analyse des données sur le tonnage produit par an et par employé et compare les entreprises similaires pour faciliter la réduction des déchets et élaborer des méthodes de recueil de données sur les résultats. - Systèmes de certification des imprimeries visant à réduire la production de déchets dangereux, and label d'éco-certification pour les petites entreprises. - Attention particulière accordée aux chantiers de construction : étude de sites visant à inventorier les déchets produits et à proposer une formation aux maîtres d'ouvrage/chefs de chantier.

		<ul style="list-style-type: none"> - Étude de la production de déchets sur les chantiers de construction afin de chiffrer en mètres cubes les quantités produites par unité de surface et d'aider les soumissionnaires participant à des appels d'offres à prévoir de manière réaliste les coûts liés aux déchets. - Films proposés aux chefs de chantier illustrant le parcours des déchets.
09:55- 10:30	<ul style="list-style-type: none"> ● Philip Schyle, maire de la commune d'Arue (Polynésie française) – La mobilisation du personnel et du public autour du tri <p>➤ Présentation 7.4</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Arue est une commune de Polynésie française située juste à l'est de Papeete. - En termes de population, Arue est la plus petite commune de Tahiti (moins de 10 000 habitants). - Vingt employés très motivés sont affectés à la collecte des déchets. - Budget annuel : 212 millions de francs Pacifique pour la GDS. - Commune pionnière en matière de tri sélectif, Arue a reçu le titre de « ville la plus propre de Polynésie française ». - L'île-hôtel « The Brando », dotée d'un système optimal de collecte et de tri des déchets, se situe sur la commune. - Répartition des coûts de la GDS : 25 % pour le traitement, 75 % pour le l'enlèvement. - Activités prévues : améliorer le tri des déchets, réduire les frais de traitement. - Une volonté politique forte est essentielle dans l'offre de tels services. - Poubelles vertes pour tous les déchets recyclables, poubelles grises pour les déchets ménagers non recyclables. - Ramassage mensuel des encombrants pour éviter le dépôt sauvage sur les trottoirs. - Communication régulière de la mairie à destination de la population : lettres d'information, médias sociaux, spécialistes en communication rémunérés.
10:30-10:45	Pause	

<p>10:45-12:00</p> <p>10:30-12:00</p> <p>12:00-12:30</p>	<p>8 – Implication des communautés (2/2)</p> <p><i>Modératrice principale : Hortense MONTOUX, Deloitte Développement Durable</i></p> <p>Ateliers « Café du monde » sur trois thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Groupe A : Mobiliser des relais pour mobiliser la communauté ● Groupe B : Définir des canaux et supports de communication pertinents et adaptés ● Groupe C : Prendre en compte les cultures traditionnelles pour la gestion et la réduction des déchets <p>Synthèse des travaux de groupe</p>	<p>Groupe A :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recourir aux structures existantes à tous les niveaux : institutionnel, associatif, commercial. - Élaborer des outils pédagogiques à l'intention des enseignants : les enfants sont un public clé et les dirigeants de demain. - La légitimité des canaux de communication est importante : si possible, emprunter des canaux établis et respectés. - Officialiser les voies de communication. - Les sanctions peuvent jouer un rôle important, mais sont parfois difficiles à appliquer. <p>Groupe B :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Critères/facteurs à prendre en compte pour choisir une stratégie optimale de communication : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyser la situation (par le biais d'une enquête) : modes de communication habituels, typologie du territoire (urbain/rural/subdivisions territoriales), pratiques de communication, public et message. ▪ Évaluer le temps et les moyens disponibles pour les activités de communication (y compris le suivi). ▪ Définir les étapes de la stratégie : diffusion d'informations à destination du public cible, recueil d'informations auprès du public cible, capacitation, « faire le buzz », entretenir la dynamique. ▪ Messages ludiques, simples, non culpabilisants. ▪ Veiller à ce que les incitations ne génèrent pas un résultat inverse à l'effet recherché. - Médias : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Communication directe (courrier postal, courrier électronique, textos) : personnalisée, simple à
--	---	---

		<ul style="list-style-type: none"> actualiser. ▪ Bulletin d'information municipal. ▪ Radio/télévision/presse écrite. ▪ Pièces de théâtre et chansons. ▪ Influenceurs (voir travaux du groupe A). ▪ Affiches. ▪ Symboles (par ex., la tortue en Polynésie française). ▪ Activités impliquant la population (en restant attentifs aux risques). <p>Groupe C :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relier la problématique des déchets à un thème déjà considéré comme important. - Pour modifier les comportements, établir un lien avec des comportements existants. - Rechercher activement des solutions simples. - Aspect essentiel : choisir le libellé avec le plus grand soin. - Problèmes fréquents de traduction, parfois contre-productifs. - Difficile de communiquer avec des communautés de culture essentiellement orale à l'aide de supports écrits. - Si possible, emprunter les canaux coutumiers. - Utiliser des images et des photographies. - Comprendre l'intérêt et l'utilisation distincts des messages positifs et négatifs.
12:30-13:45	<i>Déjeuner</i>	
13:45-14:30	<p>9 – Déchets dangereux (1/3)</p> <p><i>Modérateur principal : Alice LENEY, Pacific Reef Savers</i></p> <p>Présentations</p> <ul style="list-style-type: none"> ● David Haynes, Going Troppo Consulting – Les 	<ul style="list-style-type: none"> - Exposé introductif sur les grands enjeux liés à la présence de déchets dangereux dans le Pacifique, dont notamment : - les épaves : de nombreuses épaves de la Seconde Guerre mondiale menacent de provoquer des déversements d'hydrocarbures ; - les pesticides, vieux contenants et produits chimiques inutilisés ; - l'amiante : ne concerne que certains pays ;

13:50-14:10	<p>enjeux techniques autour des déchets dangereux dans le Pacifique</p> <p>➤ Présentation 9.1</p>	<ul style="list-style-type: none"> - les D3E : en constante augmentation dans l'ensemble de la région ; - les déchets médicaux : à l'heure actuelle, l'incinération locale à haute température offre la meilleure solution ; - les métaux lourds : les AUP en sont la principale source, sans oublier les lampes contenant du mercure. - Exemples de bonnes pratiques : recueil de données, établissement de priorités ; formation et soutien national. - Les huiles usagées : exportées, mais expériences en cours sur l'adjonction d'huiles usagées au diesel destiné aux centrales électriques (à une concentration de 5 %). - La REP permettra de trouver de nombreuses solutions.
14:10-14:20	<ul style="list-style-type: none"> ● Amber Carvan, Programme régional océanien de l'environnement (PROE) – Les activités du projet PacWaste <p>➤ Présentation 9.2</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Tour d'horizon du projet PacWaste, un projet UE/PROE sur les déchets dangereux. - Porte sur trois types de déchets dangereux : les déchets médicaux, l'amiante et les D3E. - Couvre 15 États insulaires du Pacifique dont le Timor-Leste. - Déchets médicaux : enquête menée auprès de 42 hôpitaux. - Formation à la gestion des déchets médicaux adressée aux hôpitaux ; 26 incinérateurs haute température à double chambre. - Amiante : le projet couvre 13 pays ; étude de référence achevée. - Quatre pays concentrent 80 % de l'amiante : Nauru, Vanuatu, Niue, Kiribati (île de Banaba). - D3E : études de références achevées dans 9 pays ; poursuite du projet dans 6 pays. - Composante de gestion intégrée des atolls à Majuro (Îles Marshall) : sacs prépayés, ferraille, réhabilitation des décharges, récupération des AUP.
14:20-14:40	<ul style="list-style-type: none"> ● Dr Franck Griffin, Programme régional océanien de l'environnement (PROE) – Présentation sur les AME <p>➤ Présentation 9.3</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du Centre régional de la Convention de Bâle pour le Pacifique et les AME (Accords multilatéraux sur l'environnement) hébergé par le PROE. - Tour d'horizon des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm.

14:40-15:20		<ul style="list-style-type: none"> - Tour d'horizon de la Convention de Minamata (mercure) et du Protocole de Montréal (SAO). Ces deux instruments sont placés sous l'égide du PNUE. - Présentation d'un tableau détaillé des États insulaires du Pacifique signataires des différents instruments. - Réflexion sur le rôle des autorités compétentes et des correspondants. - Réflexion sur les modalités de réforme des obligations imposées par la Convention de Bâle : par ex., recours à une plate-forme de notification électronique.
	<ul style="list-style-type: none"> ● Alexandra Rivière, DIMENC de la Nouvelle-Calédonie – Les enjeux réglementaires de la gestion des déchets dangereux : mouvements transfrontaliers et problèmes posés <p>➤ Présentation 9.4</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation technique sur certains aspects de la Convention de Bâle et accords connexes. - Autorité compétente de la Nouvelle-Calédonie aux fins de la Convention de Bâle : le Haut-Commissariat de la République française en Nouvelle-Calédonie a délégué cette fonction à la DIMENC, qui a nommé Alexandra. - Équipe chargée de cartographier les zones contaminées par l'amiante en Nouvelle-Calédonie. - Évaluation de la problématique des huiles usagées en Nouvelle-Calédonie. - Informations sur les exportations de déchets par la Nouvelle-Calédonie sur les dernières années, en augmentation. - Exportations de déchets passées d'environ 1 000 t en 2009 à 4 000 t en 2015. - Principale destination : Nouvelle-Zélande (2 300 t). - Exportation de 1 000 t d'AUP vers la Corée du Sud en 2015. - AUP et D3E également envoyés en Australie. - Exportations vers l'UE : PCB et produits chimiques assimilés vers l'Allemagne. - Règlements de l'UE non applicables aux PTOM.
15:20-16:35	<p>10 – Déchets dangereux (2/3)</p> <p><i>Modérateur principal : Alice LENEY, Pacific Reef Savers</i></p>	<p>Groupe A :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déchets dangereux : 22 000 t en Nouvelle-Calédonie (dont 18 500 t

<p>15:20-16:35</p>	<p>Trois groupes thématiques – Introduction des travaux par une présentation (30’) puis discussion :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Groupe A : Jeanie Forno, SOCADIS, Marc Daguzan, Province Sud de la Nouvelle-Calédonie – La gestion des déchets dangereux en Province Sud et les enjeux autour des déchets dangereux spécifiques <ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation 10.A ● Groupe B : Karine Randriambao, Pae Tai Pae Uta, Brice Meunier, Chambre de commerce, d’industrie, des services et des métiers de Polynésie française – Définition d’une organisation durable de la gestion des déchets dangereux des professionnels en milieu insulaire <ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation 10.B ● Groupe C : Jean-Paul Peillex, Technival – Organisation d’une filière d’exportation des déchets dangereux dans un contexte insulaire <ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation 10.C 	<p>entrent dans les filières REP ; 1 500 t de boues d’hydrocarbures ; 1 400 t de déchets dangereux dispersés). La REP est un système efficace pour les territoires insulaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Priorité donnée aux déchets dangereux (avant conditionnement, par exemple). - Activité de SOCADIS en lien avec les déchets dangereux dans le Pacifique – les sociétés privées des territoires ont besoin d’un secteur de la gestion des déchets opérant. - Lorsque les déchets commerciaux sont gérés correctement, les autorités locales n’ont pas à s’en occuper. - Difficultés rencontrées : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Caractérisation des hydrocarbures ; soutien des infrastructures de transit ; législation à améliorer. ▪ Déchets dangereux spécifiques : cadre réglementaire à trouver malgré la fragmentation des compétences. <p>Groupe B :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation par Brice et Karine d’un système de gestion des déchets des entreprises (îles de Raiatea et de Tahaa) : une activité du projet INTEGRÉ en Polynésie française. - Projet mené en deux étapes : analyse de la situation (étude de diagnostic), et propositions de solutions et recommandations pour le nouveau système. - Résultats : nécessité d’une solution à court terme (collecte en porte à porte des déchets historiques, susceptible d’une mise en place rapide) et d’une solution pérenne faisant intervenir les autorités locales (points de collecte avant acheminement des déchets à Tahiti pour exportation). - Difficultés : manque d’espace ; législation sur la protection de l’environnement ; forte influence des armateurs (ils peuvent refuser de transporter des déchets et fixer leurs propres tarifs).
--------------------	---	---

		<ul style="list-style-type: none"> - Activités restant à mener dans le cadre du projet : montage financier/administratif du système ; moyens humains et financiers ; sensibilisation des professionnels et des ménages (si la facture augmente) – le label « garage propre » (Nouvelle-Calédonie) pourrait être adopté. - L'une des solutions pourrait consister en une facturation progressive des coûts : prise en charge initiale d'une partie des frais de gestion des déchets dangereux par les professionnels, puis augmentation progressive de leur contribution jusqu'à facturation intégrale des coûts. <p>Groupe C :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Description de l'exportation de déchets dangereux du point de vue d'une société impliquée dans le secteur. - Huiles usagées, batteries, véhicule en fin de vie, consignes et D3E. - Définitions de « déchet dangereux » fournies à l'annexe I ou II de la Convention de Bâle. - Société exportatrice de déchets dangereux industriels, commerciaux et ménagers. - Quantification des déchets : les déchets peuvent être quantifiés à l'aide de données douanières. - Besoin de démontrer l'absence de solution locale de recyclage pour pouvoir exporter. - Transport : conditionnement, mouvements internationaux doivent être conformes au Code IMDG ou à la NIMP 15 relative à la réglementation des matériaux d'emballage à base de bois. - Nécessité d'importer des palettes et des matériaux d'emballage en plastique pour exporter des déchets toxiques. - L'export de déchets dangereux est compliqué et coûteux. - Coûts totaux : espace de stockage nécessaire, coûts de traitement, frais de transport, frais administratifs.
16:35-16:50	<i>Pause</i>	

16:50-17:20	11 – Déchets dangereux (3/3) Synthèse des travaux de groupe et discussion	Voir ci-dessus
17:25-17:35	Résumé de la journée – Alice Leney, Pacific Reef Savers	<ul style="list-style-type: none"> - Nombreuses discussions et vaste partage d'expériences et d'idées sur les moyens de susciter l'intérêt à l'égard des déchets. - Du général au particulier : le débat sur les déchets dangereux a mis en lumière toute la complexité de la question.
17:35	Fin de la journée	

Jeudi 21 avril 2016		
08:00-08:10	Mise en jambe	Exercice de ballon virtuel
08:10-08:20	<p>12 – Enfouissement (1/2)</p> <p><i>Modérateur principal : Alice LENEY, Pacific Reef Savers</i></p> <p>Deux groupes travaillent en parallèle sur l'analyse des enjeux et des solutions en place</p>	<p>Groupe A :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dépotoirs sauvages peuvent être abandonnés et contraindre les autorités locales à intervenir. - La réhabilitation des dépotoirs sauvages est très coûteuse. - Les membranes utilisées dans certaines décharges de faible superficie s'abîment facilement en cas de mauvaises pratiques d'exploitation. - Le manque de planification opérationnelle est un problème important. - La planification opérationnelle doit tenir compte du fait qu'une décharge est un environnement dynamique. - La superficie des sites d'enfouissement doit être adaptée à la taille de la population desservie. - Les moyens logistiques et la distance entre le centre de population et le site d'enfouissement sont des facteurs importants dans les coûts opérationnels. - Possibilité de nouer des partenariats public-privé au niveau opérationnel. - Les centres urbains et ruraux peuvent produire des types de déchets nécessitant différentes méthodes d'enfouissement. - Possibilité d'aménager des aires de stockage de déchets peu dangereux dans des décharges de faible superficie (stockage d'amiante, par exemple). - L'adaptation locale peut permettre un usage très efficace de matériaux locaux. - Plus la taille du projet est réduite, plus l'adaptation est nécessaire. <p>Groupe B : La méthode des chapeaux de De Bono permet aux participants de</p>
08:20-09:20	<ul style="list-style-type: none"> ● Groupe A : Enfouissement « sanitaire » de type CET et contrôlé 	
09:20-09:50	<ul style="list-style-type: none"> ● Groupe B : Réhabilitation des décharges (<i>méthode des six chapeaux de De Bono</i>) <p>Synthèse des travaux de groupe</p>	

		<p>décomposer le processus de réflexion et de multiplier les perspectives sur une question donnée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « le chapeau objectif » : la réhabilitation est obligatoire et du ressort des autorités locales ; l'objectif consiste à gérer les aspects négatifs (émanations, odeurs, pollution) ; la réhabilitation ne peut avoir lieu que lorsqu'une autre solution a été trouvée pour éliminer les déchets. - « le chapeau de l'émotion » : fortes attentes de la population ; pression des associations (parfois amplifiée par les médias) ; pression des élus. - « le chapeau critique » : coûts variables selon le type de déchet, le lieu, les techniques employées ; besoin d'une répartition équitable des ressources sur le territoire ; contraintes techniques et juridiques ; durée de réhabilitation supérieure aux attentes de la population ; risque que le site réhabilité se transforme à nouveau en dépotoir. - « le chapeau optimiste » : mobilisation positive de la population sur la question ; l'enfouissement libère de l'espace, réduit les coûts et contribue à la bonne réputation des communes et des élus. - « le chapeau créatif » : consultation populaire efficace ; il serait utile d'élaborer des procédures écrites pour les sites échappant à la législation ; implication des communautés dans les activités de réhabilitation ; conversion du site réhabilité en décharge contrôlée.
09:55-10:20	<i>Pause et photo de groupe</i>	
10:20-11:55	<p>13 – Enfouissement (2/2)</p> <p><i>Modérateur principal : Alice LENEY, Pacific Reef Savers</i></p> <p><i>Témoin : Sophie WANSON-ESCANDE, Direction de l'Ingénierie publique de Polynésie française</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Nolwenn Foray, ADEME (Nouvelle-Calédonie) – Réhabilitation des décharges : enjeux et éléments 	<ul style="list-style-type: none"> - Brève définition de dépotoir, dépotoir contrôlé et décharge contrôlée. - Dépotoirs sauvages : généralement de petite superficie, dans des lieux isolés ; non clôturés, non gardiennés. - Souvent utilisés pour remblayer les zones marécageuses/mangroves. - Problèmes : organismes nuisibles, mouches, rats, odeurs ; personne n'est responsable de la réhabilitation. - L'ADEME peut appuyer les communes dans la réhabilitation des dépotoirs. - Gestion des projets généralement sous-traitée par appel d'offres à des experts et techniciens.
10:20-11:00		

11:00-11:55	clés ➤ Présentation 13.1	<ul style="list-style-type: none"> - L'ADEME a mis au point une méthode d'évaluation des risques – eau, communautés locales, géologie, financement. - Reconversion potentielle des sites réhabilités : terrains de sport, espaces de loisirs, activité commerciale légère. - Réhabilitation généralement plus coûteuse lorsque la zone est située sur la côte ou en bord de plans/cours d'eau. - Exemples de sites réhabilités en Nouvelle-Calédonie où les dépotoirs ont été recouverts de terre et de végétation. - Décisions de fermeture de sites prises au niveau municipal. - Discussion animée sur la gestion/fermeture de dépotoirs sauvages, et sur le nombre considérable de tels dépotoirs, de taille très variable, en Nouvelle-Calédonie.
	<ul style="list-style-type: none"> - Présentations sur la « méthode Fukuoka » <ul style="list-style-type: none"> ● Faafetai Sagapolotele, JICA (Agence japonaise de coopération internationale) – Le projet JPRISM et la « méthode Fukuoka » ➤ Présentation 13.2	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation du dépotoir de Labasa aux Fidji. - La « méthode Fukuoka » est une méthode d'enfouissement semi-aérobie mise au point au Japon. - Elle peut être employée dans les sites existants pour améliorer la décomposition, maîtriser les lixiviats et réduire au minimum les émissions de gaz à effet de serre. - Des tuyaux et conduits de cheminée sont utilisés pour aérer (oxygéner) la décharge et stimuler l'activité des bactéries aérobies. - Les tuyaux et conduits peuvent être fabriqués à partir de matériaux bon marché tels que des vieux fûts de carburant, des pierres et des rochers, et des tubes en PVC. - Projet pilote dans le Pacifique au Samoa en 2003. - Depuis, des dépotoirs ont été réhabilités aux Îles Salomon, à Palau, aux États fédérés de Micronésie, aux Fidji et en Papouasie-Nouvelle-Guinée. - Le système de collecte des lixiviats fonctionne grâce à la gravité et ne nécessite aucune pompe. - Des déchets historiques peuvent servir à fabriquer les casiers et les bermes de nouvelles aires de stockage.

	<ul style="list-style-type: none"> ● Shalend Singh, Lautoka City Council – La mise en place de la « méthode Fukuoka » à Lautoka (Fidji) <p>➤ Présentation 13.3</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En raison du changement tardif du lieu de la réunion et des formalités nécessaires à l'obtention d'un visa, M. Shalend Singh, des Fidji, n'a pas été en mesure de participer à l'atelier. - Dépotoir de Lautoka transformé au cours des dix dernières années. - Le pont-basculé du dépotoir de Lautoka est une source utile de données, compte tenu notamment des différents flux de déchets en provenance de Nadi et Lautoka, facilement repérables dans les données.
12:00-12:20	<p>14 – Présentation d'un projet réalisé par des étudiants de l'Université de Polynésie française</p> <p><i>Modératrice principale : Hortense Montoux, Deloitte Développement Durable</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Présentation d'un projet réalisé par des étudiants de l'Université de Polynésie française – Caroline Vieux (CPS), et diffusion du film « Terre et mer : protégeons notre Fenua » 	<ul style="list-style-type: none"> - Film réalisé dans un délai très court par des étudiants de l'université. - Il est intéressant de constater que, laissés libres dans le choix du mode d'expression, les étudiants sont parvenus à un résultat très probant.
	<ul style="list-style-type: none"> ● Film de Wallis et Futuna 	<ul style="list-style-type: none"> - Film de sensibilisation aux répercussions négatives d'une mauvaise gestion des déchets.
	<ul style="list-style-type: none"> ● Dessin animé réalisé à Kosrae pour les élèves d'école primaire (2014) 	<ul style="list-style-type: none"> - Film d'animation à petit budget réalisé à Kosrae pour sensibiliser les enfants à la nécessité d'éliminer correctement les déchets.
12:20-13:45	<i>Déjeuner</i>	
13:45-15.00	<p>15 – Session spéciale : exercice pratique/formation à l'animation de séquences de réflexion collective</p>	<p>Thème retenu : un pays insulaire océanien fictif dans lequel le scooter est un moyen de locomotion très répandu mais où personne ne porte de casque. L'idée consistait à choisir un thème autre que celui des déchets mais présentant certaines similitudes avec ce dernier : modification des comportements, introduction d'un nouvel outil présentant un coût, contrairement au <i>statu quo</i> qui n'implique aucune dépense (à l'image de l'incinération sauvage, par opposition à l'enlèvement des ordures) ;</p>

		<p>élaboration d'un message positif au lieu de céder à la facilité d'une communication négative (prescriptive !).</p> <p>Le but général de l'exercice consistait à créer un slogan porteur d'un symbole générique susceptible d'évoquer de manière inconsciente un groupe d'idées au public. À force de répétition, ce symbole générique serait associé à divers aspects de la campagne visant à modifier les comportements : sécurité, santé, développement, etc.</p> <p>Le groupe a pratiqué la réflexion collective en proposant des idées et des mots notés en vrac sur un tableau. Les participants ont commencé par laisser libre cours à leur imagination. L'étape suivante a consisté à choisir parmi toutes les propositions trois mots – tout au plus quatre - qui, juxtaposés, pouvaient donner corps au symbole recherché et, à terme, être reconnus comme tel et non comme un simple enchaînement de mots. Le groupe a également commencé à appréhender la distinction entre messages « positifs » et « négatifs ».</p> <p>Le temps imparti à l'exercice n'a permis qu'une démonstration générale de la technique, à pratiquer en groupe réunissant divers profils tels que des spécialistes de la culture et de la langue, et des jeunes.</p>
15:00-15:30	<p>16 – Conclusion participative : comment améliorer la réduction et la gestion des déchets dans les territoires</p> <p><i>Modératrice principale : Hortense MONToux, Deloitte Développement Durable</i></p>	Voir conclusions ci-après.
15:30-15:45	Évaluation de l'atelier par les participants	
15:45-16:00	<p>Bilan global et conclusion générale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Delphine Leguerrier Sauboua Suraud, 	

	<p>Coordonnatrice du projet INTEGRE, CPS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les animateurs, l'ensemble des partenaires (y compris à Wallis et Futuna), les participants (physiquement présents ou absents en raison des circonstances) et les membres de l'équipe de la CPS et d'INTEGRE sont remerciés pour leur contribution.
	<ul style="list-style-type: none"> ● Efstratios Pegidis, Chef du Bureau de la Commission européenne pour les PTOM – Délégation de l'Union européenne pour le Pacifique 	<ul style="list-style-type: none"> - Remerciements adressés à la CPS. - La protection de l'environnement est importante pour l'UE. - Le projet régional INTEGRE, financé par le 10^e FED, bénéficie essentiellement aux territoires mais la dimension régionale est cruciale. Ces derniers sont donc encouragés à collaborer entre eux et avec le reste de la région sur des problématiques communes. - Des ateliers tels que celui-ci aident à déterminer les besoins spécifiques des territoires et peuvent aboutir à l'adoption de pratiques communes entre les PTOM du Pacifique et entre les PTOM et les petits états insulaires. L'élaboration de telles pratiques communes conduira à concrétiser les résultats des ateliers régionaux dans une méthodologie commune, sorte de dénominateur commun, par tous les bénéficiaires rencontrant le même type de défis thématiques. - L'UE s'est dotée d'une politique de gestion des déchets très ambitieuse, et elle s'emploie à accompagner d'autres pays vers l'adoption de meilleures pratiques. Des mesures doivent être prises tant du côté des consommateurs que de celui des producteurs – Il s'agit à la fois d'un enjeu et d'une opportunité. - Il est également essentiel de généraliser, si possible, ces pratiques communes dans le cadre d'actions publiques et/ou règlementaires et ainsi d'impliquer à la fois les autorités des PTOM et des ACP dans la mise en œuvre de telles méthodes, conduisant ainsi à renforcer la coopération régionale et l'intégration, ce qui demeure l'objectif principal du programme du 10^e FED regional.
	<ul style="list-style-type: none"> ● Nina Julié, Conseillère provinciale, Province Sud (Nouvelle-Calédonie) 	<ul style="list-style-type: none"> - La Province Sud est fière de sa « politique déchets », à laquelle des améliorations ont été apportées au cours de ces dernières années.

		- Le travail se poursuivra dans ce domaine. L'atelier a fait émerger des informations très concrètes et des idées nouvelles qui aideront la Province dans ses futures activités en matière de déchets.
16:00	Fin de la journée	
18:00	Cocktail de clôture	

3. Conclusions

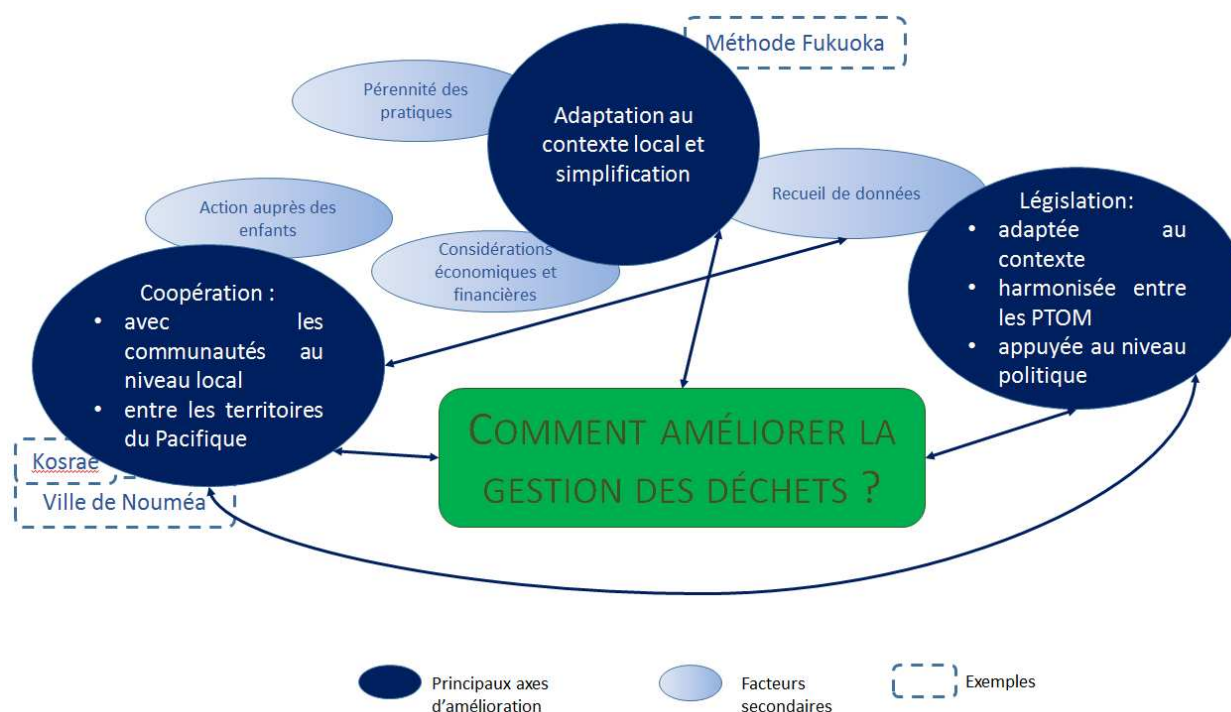


Figure 1 : Principaux éléments issus de la séance de clôture participative

Comment améliorer la gestion des déchets dans nos territoires ?

Cet atelier de trois jours a permis à des experts du secteur des déchets venus de PTOM anglophone et francophones d'échanger, au niveau opérationnel, des informations et des données d'expérience sur les enjeux techniques, juridiques et financiers entourant le renforcement de la prévention et de la

gestion des déchets. Les participants ont pu mettre en commun et analyser les pratiques optimales en la matière. L'atelier aura surtout permis de renforcer les réseaux et la coopération en matière de gestion des déchets, aux niveaux local et régional.

Parmi les thèmes abordés, on citera les aspects réglementaires de la gestion des déchets (séances 3 et 4), les modalités de financement des systèmes de gestion des déchets (séances 5 et 6), l'implication des communautés pour une amélioration de la gestion des déchets (séances 7, 8 et 14), les déchets dangereux (séances 9, 10 et 11), et l'exploitation et la réhabilitation des sites d'enfouissement (séances 12 et 13). Les participants ont collaboré (dans le cadre de présentations de projets, d'analyses d'experts, de groupes de travail et de discussions libres) afin d'affiner la compréhension des meilleures pratiques et des méthodes de gestion intégrée des déchets. Les principales conclusions de ce processus participatif sont reproduites ci-après :

- La contextualisation des pratiques optimales de gestion des déchets est essentielle. Les facteurs sociaux et humains ont été évoqués tout au long de l'atelier : pour être efficaces, les plans de gestion des déchets doivent impérativement tenir compte des modalités de fonctionnement, des us et des perceptions des communautés. Ériger au rang de norme sociale les bonnes pratiques de gestion des déchets exigera un travail de longue haleine. Il s'agira de changer les comportements en encourageant la prise de responsabilité individuelle et l'acceptation du principe de l'utilisateur-payeur.
- La consultation et l'implication réelle des communautés sont donc des étapes clés de l'élaboration de toute stratégie de gestion des déchets (séances 7 et 8) – Elles aident à recenser les principales parties prenantes et à en connaître la position, et à éclairer les professionnels du secteur des déchets et les autorités locales sur les attentes et les possibilités, ainsi que sur les solutions les plus adaptées au niveau local. Les scolaires constituent un groupe cible important.
- Une pratique optimale adaptée à la situation locale peut offrir des avantages considérables : ainsi, la solution d'enfouissement semi-aérobic simple et peu coûteuse retenue à Fukuoka permet de réduire l'impact environnemental de la gestion des déchets et les émissions de gaz à effet de serre (séance 13) ; les dispositifs locaux de recyclage peuvent contribuer de manière sensible à la protection de l'environnement et fournir une source de revenu à des groupes sociaux défavorisés, en particulier les femmes (voir également le système de consigne à Kosrae – séance 5).

- La question des coûts est revenue de manière récurrente dans l'ensemble des débats de l'atelier. Tous les participants ont reconnu que les coûts de la gestion locale des déchets devaient être pris en charge par les collectivités locales, et qu'un tel dispositif devait être étayé par l'adoption (et le respect) d'une législation et d'une réglementation appropriées.
- Les échanges ont permis aux participants de constater qu'en dépit de l'existence de conventions internationales applicables à la plupart des territoires du Pacifique, les pratiques de gouvernance nationales et les interprétations locales peuvent varier (séances 3, 4 et 9). Cette divergence, conjuguée à l'existence de législation spécifique aux différents PTOM, rend complexes le transfert et le regroupement des déchets à des fins d'exportation, de recyclage et d'élimination. Le renforcement du dialogue au niveau technique, de nature à encourager l'harmonisation de la réglementation, a été identifié comme un axe d'amélioration potentiel.
- Le recueil de données visant à circonscrire les enjeux posés par les déchets et la pollution aux niveaux régional et national est un autre aspect crucial (séance 3), en particulier pour ce qui concerne les déchets dangereux (séance 9). Les territoires pourraient coopérer davantage pour mettre en commun leurs méthodes et outils.
- La mise en place de cadres réglementaires, mais surtout de stratégies de gestion des déchets à l'échelle locale, doit être encouragée par les élus (séance 3).
- La pérennité des pratiques est un principe directeur essentiel ; il vise à la fois à permettre la mise en œuvre de mesures efficaces à long terme et à réduire l'impact environnemental des activités relatives aux déchets.
- Les territoires ont la chance de compter en leur sein un vivier de professionnels extrêmement talentueux et expérimentés qui œuvrent à l'amélioration de la gestion des déchets au niveau national. À l'heure actuelle, cette ressource régionale est nettement sous-utilisée ; il conviendrait dans toute la mesure possible d'impliquer davantage ce groupe d'experts dans la recherche de solutions régionales en matière de gestion des déchets, en coopération avec le PROE.



lar